

QUI EST RESPONSABLE DE LA CATECHESE ?

Mais qui est donc responsable de la catéchèse dans cette Eglise !?
 Les catéchètes et animateurs ? les pasteurs ? les parents ? le conseil presbytéral ? l'Union Nationale ?
 Il est important de savoir *qui porte la responsabilité de la catéchèse* afin que tous les acteurs (enfants, paroissiens, pasteurs, catéchètes, etc.) puissent vivre sereinement ce ministère.

Témoignage : Dans mon Eglise locale, on m'a demandé de m'occuper des 7-10 ans. Mais je n'ai pas bien compris si j'allais être seul à décider et à organiser les séances d'école biblique. Où vais-je trouver les ressources ? Est-ce que je suis vraiment compétent ? Qui va m'aider ?

Résumé de la fiche :

La catéchèse est un ministère local, qui dépend de l'Eglise locale, et donc du **conseil presbytéral**. Selon les lieux, elle peut être organisée par une seule Eglise locale ou en collaboration avec d'autres : des Eglises voisines, un ensemble, le consistoire. Ainsi, **c'est le CP qui est en charge de son organisation**, en cohérence avec le projet de vie de l'Eglise locale et dans le respect des grandes orientations décidées en synode. Il est préférable que le catéchète puisse travailler en équipe.

Si le CP est responsable de la catéchèse, celle-ci est aussi organisée pratiquement par les catéchètes, le pasteur, et parfois des parents. *Idéalement, tout est donc affaire de coordination entre ces différents acteurs !*

LE CONSEIL PRESBYTERAL (dont fait partie le pasteur)

Le CP veille à :

- Accompagner la mise en œuvre de la catéchèse quel que soit le nombre de jeunes concernés
- Discerner Les catéchètes et animateurs, encourager leur formation et reconnaître leur ministère.
- Donner les moyens techniques (locaux, transports, matériel), humains et financiers nécessaires à la réalisation des projets pour et avec les jeunes.
- Inscire ces projets dans la vie de la communauté
- Faire respecter les décisions synodales en matière de catéchèse.

EN TANT QUE CATECHETE, je peux m'adresser au CP pour :

- Organiser une reconnaissance de ministère des catéchètes pendant un culte
- Demander un budget pour acheter du matériel ou m'inscrire à une formation.
- Demander à être invitée au CP pour présenter mon travail avec les enfants ou proposer un projet.
- Interpeller le CP sur la place des enfants et des jeunes dans la vie de la communauté.
- Demander au CP qu'il relaye des informations locales ou régionales.
- Il est possible que je sois appelé pour rentrer au CP.

LE PASTEUR

Le Pasteur met en œuvre les décisions du CP en matière de catéchèse. Il peut être lui-même en charge de la catéchèse ou plutôt en soutien d'une équipe, et toujours en lien avec la dynamique de la communauté.

EN TANT QUE CATECHETE, je peux collaborer avec le pasteur pour :

- Etablir le programme de l'année ensemble
- Me former grâce à ses compétences théologiques et/ou pratiques
- Préparer les séances ou les cultes ensemble
- Echanger sur mes pratiques, mes attentes, mes difficultés

Il n'y a pas de pasteur en poste dans mon Eglise locale ?

Je peux contacter un autre pasteur de mon consistoire ou les référents catéchèse* de ma région. Ils pourront m'accompagner.

LES CATECHETES ET LES ANIMATEURS DE GROUPES DE JEUNES

Les catéchètes et les animateurs sont en lien directs avec les enfants et les jeunes pour annoncer l'Evangile. Ils peuvent être pleinement en charge de la catéchèse ou simplement la mettre en œuvre, seuls ou au sein d'une équipe, avec ou sans pasteur.

Ils sont *au service* des enfants et de leur Eglise, et agissent dans le respect des décisions prises par le CP concernant la vie de la communauté. Ils exercent leur ministère avec la confiance du CP, qu'il est bon de tenir informé des choix retenus.

Les catéchètes sont *bénévoles*, et leur engagement dépend donc aussi de leurs possibilités. C'est pourquoi ils ont à la fois beaucoup de liberté dans ce qu'ils proposent mais aussi des contraintes à gérer.

DANS LE CADRE DE CE MINISTERE, moi, catéchète, je peux :

- **Proposer les thèmes** qui seront abordés sur une ou plusieurs années
- Choisir les **moyens** les plus appropriés (les pédagogies, le matériel...)
- Discuter avec le CP des **rythmes** des rencontres (en journée, en week-ends, pendant les cultes...)
- Exploiter mes **talents** particulier (musique, arts plastiques, contes, cuisine...)
- Etre en lien avec les familles des enfants

QUELS SONT LE ROLE DE LA REGION ET DE L'UNION NATIONALE CONCERNANT NOTRE CATECHESE LOCALE ?

Leur rôle n'est pas de décider et encore moins d'imposer un « programme » de catéchèse à l'Eglise locale. Il n'existe pas d'ailleurs de « programme officiel de catéchèse dans l'Epudf ». En revanche, *les référents en catéchèse de ma région* et le *Service national de catéchèse** peuvent m'indiquer des ressources catéchétiques et me proposer des formations, si je les contacte.

POUR ALLER PLUS LOIN

>Voyez en détail la fiche « Référents régionaux en catéchèse et Service national de catéchèse »

*L'EQUIPE REGIONALE DE CATECHESE

Pour en savoir plus, je peux contacter le secrétariat régional dont dépend ma paroisse ou me renseigner sur le site de l'EPUDF.

***LE SERVICE NATIONAL DE CATECHESE (SNC)**

Pour en savoir plus : *site catéchétique national* : www.catecheseprotestante.fr

Le contacter : service.catechetique@eglise-protestante-unie.fr

N'hésitez pas à contacter les différents acteurs mentionnés dans cette fiche.